



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_098

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : aménagement de la Route de Marijoulet

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la route de Marijoulet ayant déjà fait l'objet des délibérations n° 2021_014 du 23 février 2021 (groupement de commandes avec la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn) et n° 2021_144 du 7 décembre 2021 (groupement de commandes avec le SDEE).

Monsieur Lafourcade présente la dernière version du projet établi par le Cabinet Fagge, prévoyant notamment des attentes afin d'anticiper au maximum les futurs développements et comprenant :

- réfection AEP et EU,
- travaux pluvial,
- enfouissement réseaux secs et éclairage public,
- réfection de chaussée.

Compte tenu du coût total du projet s'élevant à 621 000 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE en fonction des capacités de financement des budgets principal et eau-assainissement de voir avec le maître d'oeuvre s'il est possible de réaliser un phasage des travaux en plusieurs tranches.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX